

FORMULAIRE DE PROMESSE DE DON

2024

Le groupe Saint Michel, établissement catholique sous contrat d'association avec l'état, est géré par un organisme de gestion, reconnu d'intérêt général d'ordre éducatif.
Article 200 et 238 bis du Code Général des Impôts.

Les dons faits au groupe Saint Michel donnent droit à une réduction d'impôt de 66% (taux en vigueur à ce jour) pour un montant annuel ne dépassant pas 20 % du revenu imposable du donneur.

Ces dons contribuent à financer nos différents projets particuliers et ambitieux de renforcer nos projets au service des élèves, que nous ne pourrions pas financer sans cet apport exceptionnel (constructions, nouvelle technologie, etc...)



IDENTIFICATION DU DONATEUR

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :

DONS

Montant du versement :

Mode de versement : Espèces Chèque (1) Carte bancaire (2)

Un reçu fiscal vous sera transmis au plus tard fin janvier 2025

(1) Encaissement en différé à votre demande

(2) Directement sur Ecoledirecte